

## **DÉLIBÉRATION n° 2023 – 32**

## Lancement des réflexions pour la mise en place d'un dispositif de partenariat avec les acteurs du territoire

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise.

Réuni le 14 novembre 2023 à Frontenex sous la présidence de Rozenn Hars, le quorum étant atteint ;

Vu l'avis positif du Bureau du conseil d'administration émis le 23 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,

## Décide

Fort des acquis de la démarche Envie de Vanoise depuis 2022, le conseil d'administration souhaite la mise en place d'un dispositif de formalisation des partenariats afin de :

- Qualifier et valoriser les offres des acteurs du territoire
- Reconnaitre l'engagement des acteurs envers la protection de la nature
- Faire rayonner la sensibilisation et les messages du Parc national

Ainsi, le conseil d'administration donne mandat au directeur pour mener les réflexions et concertations nécessaires en vue de faire des propositions.

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 14 novembre 2023

La Présidente du conseil d'administration,

PARC NATIONAL DE LA VANOISE

135, Rue du Docteur Julliand 73000 CHAMBERY FRANCE

Rozenn HARS